



plainte déposer depuis décembre 2022 sans nouvelle

Par **vivo96**, le **25/03/2023** à **11:55**

Bonjour, Cc tout le monde j'ai besoin d'aide sa serai pour un renseignement.
Enfaite j'étais hébergé il y'a plusieurs moi chez un ami de longue date en France pendant 1 semaine le week-end d'après je suis allé voir des amis et en partant j'avais verrouillé mes valises car il y'avait mes effets personnels . Lorsque j'ai vu que je n'allais pas revenir de suite j'ai payé un transporteur pour qu'il m'envoie mes affaire . Lorsque j'ai reçu mes affaire mes valises était ouverte il m'a volé un nouveau téléphone qu'on m'a offert quand j'étais à l'étranger mes économies que j'avais caché dans mes affaires . Sauf que j'ai des preuves il s'est connecté sur mes réseau sociaux via mon appareil avec la localisation de la ville où il Habite et aussi il a mis son numéro de téléphone et e-mail à la place du mien sur l'iPhone et j'ai beaucoup d'autre preuve il me fait aussi du chantage pour que je récupère mes affaire depuis j'ai déposé plainte en Décembre 2022 je n'ai toujours pas reçu d'appels aucune nouvelle .
Que dois je faire svp ?

Par **Visiteur**, le **25/03/2023** à **12:14**

Bonjour et bienvenue,

Aucun délai n'est explicitement évoqué concernant la convocation des parties après une plainte., toutefois, on peut indiquer un autre délai prévu à l'article 85 du code de procédure pénale. Ce dernier permet aux victimes d'infraction de se porter partie civile si elles n'ont pas

eu de réponse du procureur de la république au bout de 3 mois après le dépôt de plainte.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505>

Ceci sans rien connaître de la recevabilité de votre plainte , bien entendu !